

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
**Partenariat
avec la
revue Le Petit
Léonard -
Approbation
de la
convention**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 11 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze du mois de Juillet, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 25
▪ représentés : 8
▪ absent : 0

Etaient présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Madame Aurélie MAILLOLS, Monsieur Alain COMBES, Madame Marie PAOLI, Adjoints, Madame Ghalia THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Madame Catherine THUIN, Monsieur Christophe LACAS, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Madame Sonia NUNEZ VAZ, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Madame Michelle JACQUES, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
4 juillet 2023

Par procuration : Monsieur Jean-François BERENGUEL (Monsieur Vincent MARTIN), Adjoint, Monsieur Raoul DALLE, (Madame Régine BOURGADE), Monsieur Thierry JACQUES (Madame Ghalia THAMI), Madame Stéphanie MAURIN (Monsieur François ROBIN), Monsieur Nicolas ROUSSON (Monsieur Alain COMBES), Monsieur Francis DURSAPT (Monsieur Aurélien VAN de VOORDE), Monsieur Bruno PORTAL (Madame Emmanuelle SOULIER), Monsieur Jérémy BRINGER (Monsieur Karim ABED), Conseillers Municipaux.

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
et publication sur
le site internet :
31/07/2023

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Régine BOURGADE, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Mme Régine BOURGADE expose :

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Le Musée du Gévaudan est un établissement régi par la loi n°2002-5 du 4 janvier 2022 relative aux Musées de France. À ce titre, il a pour mission permanente, entre autres, de concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture.

Les droits d'entrée des musées de France sont fixés de manière à favoriser leur accès au public le plus large. L'entrée au Musée du Gévaudan est gratuite. Certains services sont par ailleurs tarifés : visites commentées, ateliers et événements, sauf exceptions ou exonérations justifiées, ainsi que les produits vendus en boutique. Pour l'accomplissement de cette mission d'accessibilité, et par ailleurs ici, la mise en œuvre de son plan de communication, le Musée du Gévaudan établit, sous forme de convention, des relations de partenariat avec les personnes morales de droit public ou privé.

Ainsi, le partenariat avec la revue « Le Petit Léonard » permet à ses abonnés de découvrir à un tarif avantageux l'offre de visites et ateliers de pratiques artistiques, ainsi qu'une valorisation rédactionnelle et promotionnelle du Musée du Gévaudan en contrepartie.

Le Petit Léonard est une revue qui touche 5 900 abonnés sur le territoire national, pour un tirage moyen de 11 900 exemplaires. En Lozère, en plus de ses abonnés particuliers, ce magazine est distribué dans les écoles, les collèges, les bibliothèques.

Dans ce cadre, le Musée du Gévaudan passe une convention avec la revue Le Petit Léonard.

La convention de partenariat fixe :

- Les avantages proposés aux abonnés à cette revue ;
- Les contreparties rédactionnelles et promotionnelles de la revue ;
- La durée d'un an, renouvelable tacitement.

La convention de partenariat est annexée à la présente délibération.

Il est proposé :

- de **CONSIDÉRER** l'intérêt de ce partenariat avec la revue
- d'en **APPROUVER** le contenu
- d'**AUTORISER** les actions liées à ce partenariat
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches et à signer l'ensemble des pièces relatives à la mise en œuvre de cette décision.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, avec 29 voix pour et 4 abstentions, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Fait à Mende,
Le Maire,
Laurent SUAU

#signature2#

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

**CONVENTION ENTRE
LE MUSÉE DU GÉVAUDAN
ET LA REVUE LE PETIT LÉONARD**

Les deux parties s'engagent à respecter les conditions du partenariat énoncées ci-dessous :

POUR LA VILLE DE MENDE

Représentée par Laurent SUAU, Maire de Mende

AVANTAGES OFFERTS AUX ABONNÉS DU PETIT LÉONARD

- Tarif réduit de 50% sur le plein tarif des visites commentées et des ateliers pour l'abonné·e et son accompagnateur ou accompagnatrice

Ce privilège est valable sur présentation de la carte Club de l'abonné lors de sa visite.

Pour LE PETIT LÉONARD

CONTREPARTIE RÉDACTIONNELLE

- Annonce du partenariat dans *Le Petit Léonard*
- Passages rédactionnels dans les rubriques d'actualités
- Annonce des ateliers proposés pendant les vacances et/ou article sur les collections et/ou reportage sur les animations proposées par l'équipe de médiation du musée dans le magazine et sur Facebook et Instagram
- Liste des musées partenaires sur le site internet du *Petit Léonard* avec possibilité de lien réciproque avec les sites des partenaires.

CONTREPARTIE PROMOTIONNELLE

- Abonnement à 50% au *Petit Léonard* pendant la durée du partenariat et aux autres magazines Faton Jeunesse
- Offre d'abonnements au *Petit Léonard* à prix préférentiel pour les enfants participant à vos animations, les Amis du musée... (bulletins fournis par nos soins)

Cette convention est valable à partir du 01/09/2023. Elle est conclue pour une période d'un an et renouvelable tacitement.

Date et signature

Pour la Ville de Mende
Laurent SUAU
Maire de Mende

LE PETIT LÉONARD
Pour Le Petit Léonard
Jeanne FATION herbisey
Directrice de la publication
21017 DIJON CEDEX

TARIFICATION DES SERVICES – mai 2023

PUBLIC INDIVIDUEL

Entrée au musée : **GRATUIT**

Exposition temporaire : accès pouvant être payant selon l'exposition (gratuit en 2023)

- **Visite commentée 1h** : 5 € / 2,5 €
- **Visite commentée 30mn** : 2 € / 1 €
- **Visite-atelier 2h** : 10 € / 5 €
- **Événements** : variable selon l'événement

Tous les tarifs réduits et gratuits nécessitent la présentation d'un justificatif.

Visites commentées et ateliers **GRATUITS** pour :

- les personnes titulaires des minimas sociaux
- les enfants de 0 à 5 ans
- les membres individuels de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère
- les membres individuels de l'association des Amis du Musée du Gévaudan
- les membres individuels de l'association des Amis de Victorin Galière

Visites commentées et ateliers à **TARIF RÉDUIT -50 %** pour :

- les personnes de 6 à 18 ans et plus de 65 ans
- les étudiants et étudiantes
- les personnes en situation de handicap et leur accompagnateur.trice
- les personnes demandeuses d'emploi
- les membres de la Maison des Artistes
- les enfants abonnés au "Le Petit Léonard" et leur accompagnateur.trice
- le personnel des Musées de France, Villes et Pays d'art et d'histoire, centres d'interprétation, centres d'art et lieux de médiation, offices de tourisme et les guides conférencier.e.s
- les personnes détentrices d'une carte ICOM, ICOMOS, AGCCPF

Événements à TARIF RÉDUIT -50 % pour :

- les réservations groupées à partir de 10 personnes
- les personnes de 6 à 18 ans et plus de 65 ans
- les étudiants et étudiantes
- les personnes en situation de handicap et leur accompagnateur
- les personnes demandeuses d'emploi

Événements GRATUITS pour :

- les enfants de 0 à 5 ans

GROUPES (10 à 15 personnes)

Entrée au musée : GRATUIT

Exposition temporaire : accès pouvant être payant selon l'exposition (gratuit en 2023)

- **Visite commentée** 1h à 1h30 : 40 €
- **Visite-atelier 2h** : 80 €
- **Visite-atelier sur mesure, la demi-journée** : 120 €

Gratuité des visites commentées et ateliers pour les écoles **maternelles et primaires de Lozère.**

Gratuité des visites commentées pour les **collèges de Lozère et les Lycées de la Région Occitanie.**

Tous les accueils de groupe (visite libre ou accompagnée) se font **sur réservation** à museepatrimoine@mende.fr